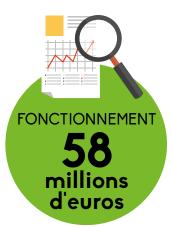




Budget 2023 : des moyens pour assurer l'avenir

La Ville a adopté son budget le 30 mars, qui s'équilibre à près de 83 M€, dont plus de 58 M€ en fonctionnement et près de 25 M€ en investissement. Dans un contexte national très contraint, le Conseil municipal a choisi d'augmenter le taux de la taxe foncière. L'objectif : maintenir le budget à l'équilibre et garantir la bonne santé financière de la Ville sur le long terme, tout en garantissant la qualité de service.



UN BUDGET EN HAUSSE DANS UN CONTEXTE CONTRAINT

Le contexte de crise énergétique, de forte augmentation des taux d'intérêt et d'inflation générale affecte en profondeur les finances publiques : le budget connaît cette année une progression de 8 %, qui résulte de la forte augmentation des charges dues aux coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi que des réévaluations salariales nationales tant attendues pour l'ensemble des agents publics.

En hausse de + 13,7 % par rapport à 2022, les dépenses de fonctionnement reflèteront les grandes priorités de la Ville : l'éducation et l'aménagement durable (actions de végétalisation, mobilité douce), la solidarité, la vie sociale et les loisirs (famille, jeunesse, sport et culture). Ces dépenses reposent fortement sur l'autofinancement, en forte

augmentation de plus de 6 millions par rapport à 2022.

Cette évolution des dépenses est couverte par l'augmentation des recettes, dont la hausse de + 13,5 % sera rendue possible avec l'apport de l'impôt local de la taxe foncière sur les propriétés bâties. « Sans celuici, les recettes ne permettent pas à la collectivité de faire face aux dépenses, de réduire notre capacité d'autofinancement et d'investissement, ainsi que de nous obliger à recourir à l'emprunt dans une période de taux très élevés », explique Dominique Lachenal, adjointe aux finances.

Côté investissements, la situation financière saine de la Ville lui permettra de poursuivre les projets majeurs du mandat et traduira l'engagement de la municipalité en faveur de la transition écologique, des mobilités douces et de l'éducation.





Arrêt sur image : les 5 priorités du budget 2023

1. TRANSITION ÉCOLOGIQUE: 3 644 000 €

- Travaux de rénovation thermique du bâtiment Nelson Mandela : 1 560 000 €
- **Piétonnisation** : 1 350 000 €
- Éco-quartier de Château Rouge : 100 000 €
- Désimperméabilisation et sécurisation des écoles : 362 000 €
- Préservation du milieu naturel / aires de jeux : 272 000 €



2. MOBILITÉS DOUCES: 2550000€

- Passerelle sur l'Arve : 1 030 000 €
- Liaisons piétonnes : 170 000 €

3. ÉDUCATION : 2 001 000 €

- Groupe scolaire Louise Michel: 2 800 000 €
- Réfection de bâtiments et travaux divers : 551 000 €



4. VOIRIE / AMÉNAGEMENTS URBAINS : 1799 000 €

- Aménagements et améliorations de voirie : 680 000 €
- Travaux rue du Vernand : 310 000 €
- Aménagement du péricentrique Étoile/ place des Marchés : 255 000 €
- Amélioration de l'éclairage public : 200 000 €
- Ilot Chablais-Parc : 182 000 €
- Réaménagement de l'Hôtel de Ville : 172 000 €

5. TRANQUILLITÉ PUBLIQUE: 1350000€

• Locaux tranquillité publique : 1 350 000 €



ET LES AUTRES INVESTISSEMENTS?

- Espaces verts et végétalisation Parc Mila Racine : 177 000 € et parc du Brouaz : 785 000 €
- Accessibilité

Conformité et accessibilité des bâtiments : 450 000 €

• Sports

Réfection et/ou amélioration des stades et gymnases : 265 000 €

Culture

Nouvelle grande salle de Château Rouge (solde) : 181 000 €

AUGMENTATION DE LA TAXE FONCIERE

Dans ce contexte économique incertain et face aux tensions inflationnistes, la Ville a dû faire un choix politique pour assurer les grands équilibres financiers : pas question d'augmenter les prix des services publics, pas question non plus de dégrader l'offre aux usagers. Ni de suspendre les projets qui accompagnent la transformation durable du territoire face au changement climatique, même si des projets d'autres natures sont reportés.

Alors, pour maintenir la qualité des services publics sans augmenter leur coût, et pour continuer à investir en faveur de la transition écologique, la Ville a choisi d'augmenter le taux de la taxe foncière de + 5,68 points à partir de cette année 2023. « Par cette mesure budgétaire, nous tenions à éviter d'infliger une double-peine aux usagers, déjà fortement touchés par l'inflation. Nous ne voulions pas mettre à leur charge l'augmentation de nos dépenses d'énergie et de matières premières : restauration, périscolaire, sport, culture... », explique l'adjointe aux finances.

La mesure concerne en effet les propriétaires. « L'effort de l'impôt est important, mais il s'agit d'un effort contributif dans un contexte de disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales », souligne Dominique Lachenal. Car à Annemasse, la majorité des propriétaires résidents payaient encore la taxe d'habitation en 2022, du fait du prix du foncier. Elle disparaît cette année.

Cette augmentation des taux d'imposition se veut « mesurée », car les taux restent tout de même inférieurs à la moyenne nationale (46,14 %) : le foncier bâti passe ainsi d'un taux à 31,53 % en 2022 à 37,21 % en 2023. Les propriétaires annemassiens bénéficient en parallèle d'un contexte de forte valorisation de leur patrimoine immobilier : + 19 % en 3 ans (*Capital*) et + 39 % sur 5 ans (*Le Figaro immobilier*).

« L'augmentation des taux d'imposition permet d'assurer l'avenir, dans un contexte où les taux d'emprunt remontent très fortement », explique Jean-Noël Bosson, directeur du service financier. Sur le plus long terme, elle permet de faire face aux dépenses de fonctionnement à venir, pour répondre aux besoins des habitants : nouveau groupe scolaire Louise Michel (600 000 €/an), augmentation de la capacité du restaurant scolaire et CLAE (200 000 €/an), ou encore ouverture d'une crèche dans le nouveau groupe scolaire (300 000 €/an).

« L'EFFORT DE L'IMPÔT EST CERTES IMPORTANT, MAIS IL S'AGIT D'UN EFFORT CONTRIBUTIF DANS UN CONTEXTE DE DISPARITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES PRINCIPALES »

Dominique Lachenal, adjointe aux finances